

**Mémoire présenté par
le Club équestre des Laurentides
au BAPE**

**Référence : site d'enfouissement
d'Intersan à Sainte-Sophie**

Janvier 2004

Club équestre des Laurentides

Situé en périphérie du site d'enfouissement d'Intersan à Sainte-Sophie, le Club équestre des Laurentides compte quelque 200 membres. Depuis quatre ans, le Club entretient les sentiers équestres balisés qui s'étendent sur 30,3 kilomètres en hiver et couvrent une partie de la MRC de la Rivière-du-Nord.

Grâce à l'appui d'Intersan à Sainte-Sophie, un relais a été érigé sur les territoires de l'entreprise. De plus, le Club équestre des Laurentides a acquis le droit de passage sur certaines terres agricoles de même que sur la propriété d'Intersan à Sainte-Sophie qui cède trois kilomètres aux membres du Club. Chaque année, le Club équestre des Laurentides organisent une dizaine d'activités pour ses membres, tels des randonnées attelées en hiver, des chasses au trésor, des soupers et dîners-bénéfices.

Des liens de bonne entente

Contrairement à la très grande majorité des intervenants qui auront choisi d'exercer leur droit de parole devant la commission du BAPE, le Club équestre des Laurentides ne se penchera pas sur les aspects économiques et environnementaux du projet d'Intersan. D'autres, nous en sommes convaincus, le feront avec beaucoup d'aplomb et d'expertise.

Étant donné la nature de nos activités, nous nous concentrerons plutôt sur les liens qu'entretient le promoteur avec ses voisins, et plus particulièrement avec le Club équestre des Laurentides.

Nos rapports avec Intersan sont nés à peu près simultanément à la création de notre club. C'est dire que près de quatre ans se sont écoulés depuis notre dialogue initial avec les dirigeants de l'entreprise. Selon notre expérience, l'entreprise a toujours démontré une grande ouverture à l'égard de la communauté qui accueille ses installations. À ce jour, elle continue de manifester toute l'ouverture nécessaire au bon fonctionnement de nos activités.

La relation qui lie notre Club à Intersan découle du fait qu'un segment de nos sentiers est aménagé sur la propriété de l'entreprise. Un droit de passage qui nous est accordé par Intersan permet donc à nos membres de circuler librement sur un territoire, qui autrement, leur serait inaccessible.

Avec l'aide et l'autorisation du promoteur, le Club équestre des Laurentides a également aménagé un relais sur le site d'Intersan. Ce chalet, qui profite aussi bien aux membres qu'à la clientèle itinérante, offre un refuge en cas d'intempéries et permet au Club d'y organiser une foule d'activités organisées pour financer nos opérations.

Conclusion

L'entreprise privée que constitue Intersan œuvre dans un secteur d'activité propre aux critiques. Toutefois, il est de l'expérience du Club équestre des Laurentides que le promoteur met tous les efforts nécessaires à la bonne entente avec ses voisins. Une requête raisonnable est habituellement bien accueillie par les dirigeants d'Intersan, qui y font généralement suite rapidement.

Au fil des années, le Club équestre des Laurentides s'est engagé dans une relation de confiance avec Intersan. Des privilèges s'en sont dégagés comme en fait foi notre droit de passage et la construction d'un chalet sur la propriété d'Intersan.

Nous sommes donc heureux d'appuyer la démarche du promoteur qui vise l'agrandissement du site d'enfouissement qu'il exploite à Sainte-Sophie. Nous jugeons qu'un bon citoyen corporatif, c'est à dire une entreprise qui remplit bien ses responsabilités et qui redonne à la communauté, mérite notre confiance, notre soutien et notre collaboration.